

Women Equity Fund For Innovation I

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

(Article L.214-41 du Code Monétaire et Financier - Code ISIN : FR0010823773 - Agrément AMF du 20/11/2009)

2ème partie : Souscription

■ SOUSCRIPTION

Je déclare (i) avoir reçu la notice d'information, son annexe relative aux aspects fiscaux du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation Women Equity Fund For Innovation I (le "**Fonds**"), (ii) avoir pris connaissance du règlement relatif au Fonds, et (iii) adhérer au Fonds et à son règlement, et je m'engage irrévocablement à souscrire à* :

I _ I _ I _ I parts A du FCPI WOMEN EQUITY FUND FOR INNOVATION I de 500 € chacune, soit I _ I _ I _ I _ I _ I €.

*souscription minimum de 4 parts A d'une valeur nominale de 500 € chacune. La souscription doit porter uniquement sur un nombre de parts entières

Plus la commission de souscription de 5 % soit I _ I _ I _ I _ I _ I €, soit une SOUSCRIPTION TOTALE DE I _ I _ I _ I _ I _ I €.

La souscription au FCPI est ouverte jusqu'au 30 juin 2010 et sera prise en compte au titre de l'année fiscale 2010

■ REGLEMENT

Je verse ce jour, par chèque à l'ordre du FCPI WOMEN EQUITY FUND FOR INNOVATION I, un montant de (somme en chiffres) : I _ I _ I _ I _ I _ I €, (somme en toutes lettres) : euros pour le règlement immédiat de l'intégralité de la souscription.

Les parts créées seront enregistrées dans un registre tenu par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, agissant en qualité de dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et remise au porteur.

■ ENGAGEMENT

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques prévus, pour les personnes physiques, par les articles 199 terdecies O A, 150-0 A III 1° et 163 quinquies B du CGI, je m'engage à conserver pendant cinq ans au moins à compter de leur souscription les parts du Fonds.

Je déclare être fiscalement domicilié en France et, en outre, que moi-même, mon conjoint, et nos ascendants et descendants ne détenons pas ensemble plus de 10% des parts du Fonds ni, directement ou indirectement, plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avons pas détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

J'ai noté que le non respect des engagements ou de la condition énoncés ci-dessus pourrait entraîner la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié.


Fait à :, le en trois exemplaires (dont un remis au souscripteur).

Attention : en cas de démarchage, la signature du présent bulletin (page de droite) et le règlement ne peuvent intervenir que 3 JOURS OUVRÉS MINIMUM après la date de signature du Récépissé de démarchage relatif au délai de réflexion, ci-joint (page de gauche).

Signature du souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »

Coordonnées du conseiller

[Zone réservée à la signature du souscripteur]

 **AROBAS FINANCE**
15, rue de la Baume - 75008 PARIS
Tél. : 01-77-39-00-01

AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit (8) années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique "Profil de risque" du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Women Equity Fund For Innovation I

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

(Article L.214-41 du Code Monétaire et Financier - Code ISIN : FR0010823773 - Agrément AMF du 20/11/2009)

A SIGNER ET JOINDRE AU BULLETIN DE SOUSCRIPTION SI VOUS FAITES LE CHOIX D'UNE SOUSCRIPTION DIRECTE AUPRES DE LA SOCIETE DE GESTION

Conditions générales de fonctionnement du compte de titres nominatif pur par la Société Générale

Selon la législation française, l'inscription en compte des parts d'organismes de placements collectifs au nom du propriétaire des titres est obligatoire (art. L 211-1 et L 211-4 du Code Monétaire et Financier)
Les conditions de fonctionnement du compte de titre nominatif pur sont reprises dans le règlement général de l'Autorité des Marchés financiers (Sous- Section III Paragraphe 2, articles 332-79 et 332-80)

I-Ouverture du compte de titres nominatif pur

Toute personne physique peut être titulaire d'un compte de titres. Le compte de titres peut être un compte individuel, un compte joint de titres, ou un compte indivision.

Le titulaire s'engage à prévenir par écrit la Société Générale (voir adresse ci-dessus) de toute modification de son état civil ainsi que de tout changement d' adresse.

II- Fonctionnement du compte de titres nominatif pur

2.1. Généralités

Aux termes de sa mission de teneur de compte- conservateur, la Société Générale s'engage à assurer la garde des titres inscrits en compte et à remplir les obligations accessoires en découlant.

2.2. Les titres inscrits en compte

Les titres sont inscrits en compte sous la forme nominatif pur.

Pour toute inscription en compte, la Société Générale, mandataire de la société de gestion, adresse par courrier au titulaire un avis d'opération en compte nominatif pur.

2.2.1. Compte-joint de titres (Monsieur ou Madame)

Chaque co-titulaire peut effectuer seul tous actes d'administration et de disposition sur les titres qui y sont inscrits (changement d'adresse, transfert en nominatif administré).

2.2.2. Indivision entre époux (Monsieur et Madame)

Le compte fonctionne sur la signature des deux époux, ou sur la signature de l'un d'entre eux en cas de procuration réciproque. Les avis d'opération sont adressés à l'indivision (Monsieur et Madame).

2.2.3. Indivision ordinaire. Le compte fonctionne sur la signature de tous les co-titulaires, ou sur la signature de l'un d'entre eux ou de celle d'un tiers ayant reçu procuration. Les avis d'opération sont adressés à chaque co-titulaire ou à la personne désignée dans la procuration.

2.3 Relevé de compte. La Société Générale, mandataire de la société de gestion, adresse par courrier au titulaire un relevé annuel des titres inscrits en compte évalué au 31 Décembre de l'année précédente

III-Clôture du compte de titres nominatif pur

La clôture du compte intervient en cas de transformation des parts en nominatif administré, donation, cession ou rachat de la totalité des parts dans les conditions prévues par le règlement du fonds.

IV-Fiscalité

La Société Générale, mandataire de la société de gestion, adresse au titulaire une attestation de souscription en numéraire au titre de l'année de souscription, accompagnée d'un engagement de conservation des parts (rappel de l'engagement pris)

Ces documents sont à joindre par le titulaire à sa déclaration de revenus au titre de l'année de souscription des parts

En cas de cession ou de rachat de tout ou partie des parts, la Société Générale, mandataire de la société de gestion, adresse au titulaire un IFU (imprimé fiscal unique) établi conformément à la réglementation en vigueur au titre de l'année et la cession ou du rachat.

Signature du souscripteur :

Mieux vous connaître

Cette fiche de renseignement est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

IDENTIFICATION : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Nom de jeune Fille : Nb d'enfants rattachés au foyer :

Prénoms : tél :

Date & lieu de naissance : email :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays (si différent de France) :

Vous êtes : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf/Veuve Concubin

Salarié Prof. Libérale Chef d'entreprise Artisan : Profession :

Retraité Étudiant Autre : Résident : français Autre :

Votre régime matrimonial : Communauté réduite universelle séparation de bien Participation aux acquêts

SITUATION PATRIMONIALE :

Votre situation vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Votre revenu annuel imposable s'élève à (environ) :€ (dont€ de revenus fonciers).

Votre estimation de votre Impôt sur le revenu est de :€

Vous estimez votre situation patrimoniale à :€ dont,

Immobilier :€ (dont€ pour votre résidence principale)

Portefeuille titres :€ (dont€ en FCPI, FIP, SOFICA, FCPR, investissement bloqués)

Assurance-vie :€ (dont€ en fonds euros ou garanties).

Liquidités :€ Profil boursier : prudent défensif équilibré Dynamique offensif

Êtes-vous redevable de l'ISF ? Oui Non, si Oui montant de votre ISF :€

Utilisez-vous le Bouclier Fiscal ? Oui Non.

Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

Épargne Succession/Donation Vente bien immobilier Cession entreprise Autres :

OBJECTIFS PATRIMONIAUX :

Objectifs d'investissements : retraite/prévoyance défiscalisation revenus de capital construction d'un patrimoine résidence secondaire projet professionnel spéculation Diversification de votre portefeuille autres :

Horizon d'investissement : En contre partie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas légaux) Oui Non

EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ? Oui Non

Déleguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ? Oui Non

Quels instruments entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Actions cotées Actions non cotées OPCVM actions OPCVM obligataires

OPCVM monétaires FCPI FIP FCPR agréé FCPR allégé

Eurolist Alternext Marché Libre Marchés étrangers Autres :

Quel(s) est (sont) l'(les) élément(s) qui vous a(ont) conduit à souscrire dans les FCPR, FCPI et FIP ?

Réduction Fiscale lors de la souscription Exonération fiscale lors du rachat

Connaissance du produit pour en avoir Attrait pour l'innovation diversification Autres

Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité : Oui Non (réponse incompatible)

Si vous ne répondez pas aux questions, veuillez cocher la case ci-dessous : (répondre quand même à la question du dessus)

Je déclare avoir une expérience suffisante et une connaissance approfondie de toutes les problématiques d'investissement. Je demande explicitement de réaliser seul(e) mes investissements et je prends le risque de me voir refuser l'accès à l'investissement concerné.

Arobas finance décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond de défiscalisation calculé comme suit : 20.000€ + 8% du revenu brut imposable et qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises. Il vous incombe de calculer au plus juste ce montant au vu des informations dont vous disposez.

Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des fonds souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères. Connaissances financières mauvaises bonne très bonne

Fait à le ... / ... /

(Signature du souscripteur)

COMMENT SOUSCRIRE ?

Solution 1 :
Préremplissez votre ou vos bulletin(s) grâce au [formulaire de demande d'informations](#)

Inscrivez-vous sur notre site grâce au [formulaire de demande d'informations](#) et sélectionnez votre ou vos produits. Vous recevrez par mail votre ou vos bulletins(s) de souscription, pré-rempli(s) grâce aux informations renseignées, et vous n'aurez plus qu'à les imprimer en double exemplaire. (*)

(*) Si une faute se trouve sur votre bulletin, connectez-vous grâce aux identifiants que vous aurez reçu pour faire les corrections nécessaires, puis redemandez les bulletins que vous recevrez automatiquement.

Solution 2 :
Téléchargez un bulletin vierge sur la fiche produit

Téléchargez le/les bulletin(s) de souscription vierge présent(s) sur chaque fiche de présentation des FCPI/FIP sélectionné(s) ainsi que le récépissé, et imprimez le tout en 2 exemplaires, ou demandez de recevoir le bulletin par courrier pour les FCPI ou FIP non commercialisable par internet.

PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Afin de procéder à la souscription, nous vous prions de bien vouloir retourner à :

AROBAS FINANCE
FCPI / FIP
15, rue de la Baume - 75 008 PARIS

- Les exemplaires complétés et signés du bulletin de souscription dont l'original.**
 - Modifiés des frais d'entrés : exemple 102€ pour 1 part avec 2% des frais d'entrée.
 - Signés avec la mention « lu et approuvé » (*certain promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus*).**Vous garderez le dernier exemplaire en votre possession.**
- Le récépissé de démarchage financier** relatif au délai de réflexion. Celui-ci est en général contenu dans la première partie du bulletin de souscription.
- Votre règlement par chèque** libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.
(*L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, n'établissez jamais votre chèque à notre ordre*)
(*Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur*).
- Une copie** de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou les quatre premières pages de votre passeport en cours de validité.
- Une copie d'un justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture EDF/GDF/France Télécom) de moins de trois mois.
- La fiche de renseignement « mieux vous connaître »** : Cette fiche de renseignement s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. **Il est couvert par le secret professionnel** (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destiné à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds. Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale.
- Un relevé d'identité bancaire** : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur un votre compte titres. Il est préférable de laisser les titres au nominatif pur puisque sur votre compte titre vous serez soumis aux droits de garde.

Nous vous accuserons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela pensez à renseigner votre adresse e-mail.
Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 01 ou par mail info@arobasfinance.fr

AROBAS FINANCE S.A.R.L. au capital de 121 616 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z
Société de Conseils en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro : (07 029 469). **Statut de Conseiller en Investissements Financiers** (CIF) référencé sous le numéro (E001265) par l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). **Activité de démarchage bancaire et financier** : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB (www.demarcheurs-financiers.fr) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce** : carte professionnelle numéro T12062 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. **Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle** n° 114 231 743 de la compagnie MMA-COVEA Risks, sise au 19,21 allée de l'Europe, 92 616 CLICHY Cedex. **Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobas Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 (www.cnil.fr).

15, rue de la Baume - 75008 PARIS (bureau) / 33, rue Vivienne - 75 002 PARIS (siège social)
Téléphone : 01 40 26 94 00 – fax : 01 40 26 94 02 Email : info@arobasfinance.com – www.arobasfinance.com